

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
CONVENTIONS DE FOURNITURE D'EAU EN GROS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VIOSNE, DE L'AUBETTE ET DE LA MONTCIENT (SIEVAM) POUR LES SECTEURS DE DROCOURT ET DE MONTALET-LE-BOIS	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUÇ Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy

MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

134 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

1 NE PREND PAS PART :

PRELOT Charles

EXPOSÉ

En 2017, lors du retrait de la Communauté urbaine de deux syndicats d'eau potable de la rive droite, des échanges d'eau réguliers ou de secours existaient entre plusieurs communes.

Ces syndicats étaient :

- Le syndicat de la Montcient, dont la commune de Brueil-en-Vexin s'est retirée en 2017 (Drocourt, Fontenay-Saint-Père et Sailly en avaient également été membres) ;
- Le syndicat de Montalet, que les communes de Lainville-en-Vexin, Jambville, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient ont également quitté cette même année.

Ces syndicats ont ensuite été dissous lorsqu'ils ont intégré le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM).

Compte tenu de ces évolutions et des choix techniques opérés par la Communauté urbaine pour garantir à ses habitants une eau traitée contre les pesticides et décarbonatée, il est nécessaire d'établir deux conventions entre le SIEVAM et la Communauté urbaine afin de fixer les modalités techniques, administratives et financières pour encadrer les échanges d'eau entre les deux parties.

- Une convention intitulée « secteur Drocourt » concernant l'alimentation en eau des communes de Drocourt et d'une partie de Lainville-en-Vexin :

Dans ce cadre, l'eau fournie par le SIEVAM provient de son forage et de son château d'eau situés à Drocourt, tandis que celle de la Communauté urbaine provient des réservoirs de la butte Marisis, actuellement alimentés par le captage de Sailly jusqu'en mai 2025, puis par l'unité de production de Follainville-Dennemont.

Jusqu'au 30 septembre 2025, l'alimentation en eau de Drocourt sera assurée principalement par le SIEVAM, avec la possibilité de volumes transitant dans le sens inverse. À partir du 1^{er} octobre 2025, l'approvisionnement de Drocourt sera pris en charge par les ressources de la Communauté urbaine, le forage de Drocourt devenant une solution de secours.

Les volumes échangés entre les deux entités sont encadrés par des plafonds annuels de 60 000 m³ pour les exportations du SIEVAM et de 30 000 m³ pour les importations depuis la Communauté urbaine. La facturation repose sur un tarif de base indexé et une part fixe annuelle, avec une mise à jour semestrielle des index de comptage.

- Une convention intitulée « secteur Montalet-le-Bois » concernant l'alimentation en eau des communes de Seraincourt, Frémainville, Lainville-en-Vexin, Jambville, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Gaillon-sur-Montcient :

Dans ce cadre, l'eau fournie par le SIEVAM provient des captages Eau Brillante et Bernon situés à Seraincourt, tandis que celle de la Communauté urbaine provient des ressources de Saint-Martin-la-Garenne, via le réseau interconnecté de Meulan-en-Yvelines.

Jusqu'au 31 décembre 2026, l'alimentation en eau des communes concernées sera principalement assurée par le SIEVAM, avec la possibilité de volumes transitant dans le sens inverse. À partir du 1^{er} janvier 2027, l'approvisionnement principal des communes concernées sera pris en charge par la Communauté urbaine, le SIEVAM important alors une partie de l'eau pour couvrir les besoins de Frémainville et Seraincourt.

Les volumes échangés entre les deux entités sont encadrés par des plafonds annuels de 300 000 m³ pour les exportations de la Communauté urbaine et de 100 000 m³ pour les importations du SIEVAM. La facturation repose sur un mécanisme combinant des tarifs fixes et variables, avec une mise à jour selon des indices économiques.

Les conventions, d'une durée initiale de cinq ans, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction dans la limite de dix ans. Elles prévoient des clauses de révision en cas d'évolution des conditions économiques, techniques ou réglementaires, ainsi qu'une possibilité de résiliation unilatérale moyennant un préavis de trois mois.

Il convient enfin de noter que ces conventions remplaceraient deux conventions, aujourd'hui caduques, précédemment conclues :

- L'une entre la Communauté urbaine et le syndicat Frémainville-Seraincourt ;
- L'autre avec le syndicat de la Montcient.

Les délégataires, chargés des achats et ventes d'eau potable dans le cadre des délégations de service public conclues par la Communauté urbaine, seront également signataires des conventions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Drocourt » avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM),
- d'approuver la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Montalet-le-Bois » avec le SIEVAM,
- d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau potable, au chapitre 011 de la section de fonctionnement, nature 605 – achat d'eau.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM),

VU la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Drocourt », telle qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Montalet-le-Bois », telle qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Drocourt » avec le SIEVAM.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de fourniture d'eau en gros pour le « secteur Montalet-le-Bois » avec le SIEVAM.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau potable, au chapitre 011 de la section de fonctionnement, nature 605 – achat d'eau.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU